

*Canadair Limitée—Loi*

[Français]

Ouvrant dans un secteur très concurrentiel, la Société d'État Canadair a été gênée dans les efforts qu'elle a déployés pour se maintenir à la fine pointe du secteur aérospatial en pleine expansion.

Compte tenu de cet historique et après avoir réalisé un examen minutieux, le gouvernement a décidé de vendre la Canadair.

Cette décision a été prise parce que nous avons conclu que le maintien de la participation du gouvernement limitait les perspectives d'avenir de la Canadair et y faisait obstacle.

[Traduction]

En octobre 1984, le gouvernement a annoncé que la société Canadair était à vendre. M. Paul Marshall, président-directeur général de la Corporation de développement des investissements du Canada a coordonné le travail de commercialisation et l'analyse financière nécessaires avant de recommander au gouvernement un acheteur possible pour l'entreprise. On s'est basé sur des principes commerciaux bien établis, afin de trouver des acheteurs qui convenaient. Les conseillers financiers compétents ont retenu notamment les critères suivants: les compétences reconnues en matière de gestion, de technologie, de commercialisation et de fabrication; la solidité financière et l'expérience dans le domaine industriel.

[Français]

Monsieur le Président, la CDIC avait pour objectif de choisir des acheteurs qui mettraient en valeur une entreprise aérospatiale concurrentielle axée sur les exportations qui feraient avancer la technologie aérospatiale au Canada, qui maintiendraient les possibilités d'emploi au Canada, et qui respecteraient les priorités de développement régional.

[Traduction]

Au début de 1986, tout était prêt pour la dernière étape, soit l'appel d'offres. Le 6 février 1986, les six parties intéressées, notamment Bombardier Inc., Canadian Aerospace Corporation, Canadian Aerospace Technologies Ltd, un consortium dirigé par Fleet Aerospace Corporation, IMP Limited et Magna International Inc., étaient priées de présenter leurs offres.

Les conseillers financiers ont ensuite entrepris de négocier avec les six acheteurs intéressés et leur ont fourni des renseignements financiers et techniques supplémentaires sur Canadair. Cette équipe de conseillers a travaillé en collaboration étroite avec les soumissionnaires pour la négociation des dernières améliorations à apporter à leurs offres. Le conseil d'administration de la CDIC a examiné de près les propositions et s'est prononcé en faveur de celle de Bombardier qui était la plus intéressante.

Ce processus fastidieux mais complet a pris fin avec l'examen de la recommandation de la CDIC, par le groupe de travail ministériel spécialisé dans la privatisation. Après avoir examiné cette recommandation et les analyses financières à l'appui, et après avoir effectué une étude supplémentaire de la proposition faite par le propre conseiller financier du gouvernement, le groupe de travail ministériel a décidé de donner suite à l'offre de Bombardier.

[Français]

Nous avons également examiné attentivement les renseignements financiers et la capacité de croissance de chacun des acheteurs intéressés. Je désire signaler encore une fois que lorsqu'ils ont examiné cette vente, les ministres ont non seulement tenu compte du prix et des avis des conseillers financiers, mais également des retombées économiques et sociales de la vente.

Nous avons également examiné les huit répercussions de la liquidation de la compagnie et du maintien de la propriété de l'État. En examinant ces options ainsi que l'offre de la Bombardier, nous sommes convaincus d'avoir pris la meilleure décision pour l'avenir de la compagnie et de ses employés.

[Traduction]

Le 18 août, de concert avec mes collègues, MM. Michel Côté, Robert de Cotret et Marcel Masse, j'ai annoncé la signature de la déclaration d'intention relative à la vente de Canadair à Bombardier.

On n'est convenu des modalités de cette transaction complexes qu'après des mois de négociations circonspectes et de délibérations réfléchies. Je me réjouis de pouvoir communiquer aux députés les points saillants de l'entente que mon gouvernement a conclue avec Bombardier. Je leur ai également fourni un cahier de renseignements supplémentaires destinés à leur permettre de mieux comprendre la transaction et à faciliter l'adoption rapide de ce projet de loi. Les modalités de la vente se rapportent à un certain nombre de questions intéressant les employés. Soucieuse de se gagner la confiance des travailleurs de Canadair, Bombardier a convenu de proposer à tous les employés de Canadair de participer au régime d'achat d'actions déjà en vigueur pour les employés de Bombardier. Cette dernière se réjouit que les employés veuillent participer à la propriété de l'entreprise au moyen de l'achat d'actions de celle-ci et veuillent prendre part aux décisions concernant l'avenir de Canadair.

[Français]

La Bombardier s'engage à maintenir les activités de fabrication et le siège de la société Canadair au Québec.

[Traduction]

Une caractéristique importante de l'accord conclu avec Bombardier est que Canadair va conserver l'exclusivité mondiale des produits qu'elle fabrique actuellement et de leurs dérivés. Toutefois, le gouvernement, par l'entremise de la Corporation de développement des investissements du Canada, va demeurer propriétaire de la technologie de pointe du Challenger. Le gouvernement va louer cette technologie à Canadair contre des redevances annuelles estimées à 173 millions de dollars.

Dès la conclusion de cette transaction, le gouvernement va toucher la somme de 120 millions de dollars en paiement des actions de Canadair. En outre, il va recevoir 100 millions de dollars en actions spéciales de Canadair Bombardier Inc., de sorte que le capital d'exploitation de Canadair soit bel et bien consacré à l'expansion et à la prospérité de la société. On va lancer une autre tranche de 50 millions de dollars d'actions spéciales afin d'encourager les activités de recherche et de développement, de stimuler le développement de marchés d'exportation et de promouvoir l'utilisation de produits canadiens. En outre, Bombardier s'est engagé à proposer un plan